



**COMMUNE DE  
RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Guebwiller

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM  
SEANCE DU 20 MAI 2014**

Nombre de Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : **12**

Procuration(s) : **3**

Le **vingt mai deux mille quatorze**, à 20h15, le Conseil Municipal de RAEDERSHEIM est assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 13 mai 2014 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REYMANN, Maire.

**Présents :**

Mr Jean-Marie **REYMANN**, Mr Jean-Paul **BEREUTER**, Mme Marie-Paule **THOMAS**, Mr Sylvain **DESSENNE** et Mme Christiane **EHRET**, adjoints.

Mr Gilbert **WEISSER**, Mme Nathalie **TARDY**, Mr Hervé **MASCHA**, Mme Fatiha **FISCHER**, Mr Vincent **COMBESCOT**, Mr Tommy **MATTHERN**, Mme Maryline **HERMANN**.

**Absents excusés:**

Mr Jean-Pierre **PELTIER** qui a donné procuration à Mr Vincent **COMBESCOT**.

Mme Céline **VINCENT** qui a donné procuration à Mme Maryline **HERMANN**.

Mme Huguette **GALLISATH** qui a donné procuration à Mme Christiane **ERHET**.

Madame Marie-Paule THOMAS est désignée comme secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal en date du 03 avril 2014.
2. Election des délégués aux sein des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes.
3. Octroi de cadeau au personnel communal.
4. Changement de dénomination d'une rue.
5. Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.
6. Désignation de contribuables pouvant être appelés à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.
7. Motion portant demande de suspension immédiate du projet de fermeture de la sous-préfecture de l'arrondissement de Guebwiller.
8. Projet de création d'une AFUA dénommée « Rue des Champs » (ce point ne figurait pas sur la convocation)
9. Divers – Informations mairie.

**1. Approbation du Procès-Verbal en date du 03 avril 2014**

Le compte-rendu de la séance du 03 avril 2014 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à l'unanimité.



## 2. Election des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes

### **Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin :**

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

#### Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 14
- e. Majorité absolue (d/2 arrondi à l'entier supérieur) : 8

Ont obtenu :

Nom des candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
MATTHERN Tommy	14	Quatorze

M. MATTHERN Tommy ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

### **Syndicat Mixte des Brigades Vertes :**

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

#### Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 14
- e. Majorité absolue (d/2 arrondi à l'entier supérieur) : 8

Ont obtenu :

Nom des candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
EHRET Christiane	14	Quatorze

Mme EHRET Christiane, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

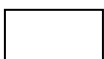
### **Syndicat Mixte des Brigades Vertes :**

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué suppléant

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

#### Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 14
- e. Majorité absolue (d/2 arrondi à l'entier supérieur) : 8



Ont obtenu :

Nom des candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
GALLISATH Huguette	14	Quatorze

Mme GALLISATH Huguette ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

### **Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Ensisheim-Bollwiller et Environs (EBE) :**

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires  
 Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

#### Premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 14
- Majorité absolue (d/2 arrondi à l'entier supérieur) : 8

Ont obtenu :

Nom des candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
BEREUTER Jean-Paul	14	Quatorze
PELTIER Jean-Pierre	14	Quatorze

M BEREUTER Jean-Paul et M. PELTIER Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

### **Syndicat Mixte des cours d'eau Soultz-Rouffach :**

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires  
 Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

#### Premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 14
- Majorité absolue (d/2 arrondi à l'entier supérieur) : 8

Ont obtenu :

Nom des candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
THOMAS Marie-Paule	14	Quatorze
WEISSER Gilbert	14	Quatorze

Mme THOMAS Marie-Paule et M. WEISSER Gilbert ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.



### **Syndicat mixte des cours d'eau Sultz-Rouffach :**

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués suppléants  
 Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

#### Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 14
- e. Majorité absolue (d/2 arrondi à l'entier supérieur) : 8

Ont obtenu :

Nom des candidats	Suffrages obtenus en chiffres	Suffrages obtenus en lettres
HERMANN Maryline	14	Quatorze
COMBESCOT Vincent	14	Quatorze

Mme HERMANN Maryline et M. COMBESCOT Vincent ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

### **3. Octroi de cadeau au personnel communal**

Il est admis, par l'usage, que les collectivités offrent un cadeau aux agents à l'occasion de certains évènements, sans que le montant alloué soit jugé excessif considérant la taille de la collectivité.

Monsieur le Maire propose d'octroyer un cadeau aux agents communaux à l'occasion d'évènements exceptionnels (mariages, naissances et départs) dans la limite de 300€.

Cette décision s'appliquera jusqu'à la fin du mandat électoral du Conseil Municipal en place.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver cette décision.

### **4. Changement de dénomination d'une rue**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rue au lotissement « Les Tournesols » qui est en cours de construction, et pour lequel le premier habitant doit emménager durant la première quinzaine de juin.

Le lotissement est situé en continuité de la rue des prés. Cependant, la configuration actuelle de cette rue, dont plusieurs artères portent le même nom, porte à confusion.

Monsieur le Maire propose de saisir l'opportunité de changer le nom de cette rue et de lui attribuer le nom de « rue des acacias ».

Il est précisé que les riverains des actuels n°26, 28, 29 et 31, rue des prés changeront d'adresse complète et les riverains des n°25 et 27, rue des prés, changeront uniquement de numéros afin d'assurer une cohérence des numéros pairs dans la rue des prés qui sera maintenue.



Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les riverains concernés ont été rencontrés le 16 mai 2014 et qu'ils approuvent ce changement.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations) :**

- d'attribuer le nom de « rue des acacias » à cette nouvelle rue,
- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir une plaque de rue
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives.

#### **5. Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG)**

Depuis l'instauration au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la taxe professionnelle unique, la CCRG perçoit en lieu et place de ses communes membres la taxe professionnelle, devenue depuis la Contribution Economique Territorialisée (CET). Ce transfert de compétence fiscale implique que la CCRG reverse aux communes une Attribution de Compensation destinée à pallier cette perte de ressources. En substance, l'Attribution de Compensation correspond à l'équivalent du montant de la CET que percevait la commune, déduction faite du coût des charges transférées à la CCRG. Son montant est déterminé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission est amenée à se réunir lors de chaque transfert de compétences afin d'en déterminer le coût et de permettre un juste calcul de l'Attribution de Compensation versée par la CCRG aux communes membres. Chaque dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT.

Il est proposé de désigner :

M. Sylvain DESSENNE, 10 Le Parc, 68190 RAEDERSHEIM titulaire

Mme Nathalie TARDY, 28 rue des Roses 68190 RAEDERSHEIM suppléante

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger à la CLECT de la CCRG.

#### **6. Désignation de contribuables pouvant être appelés à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG)**

L'article 1650A du Code général des Impôts impose à la CCRG de se doter d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs, ayant pour mission de :

- participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux
- donner un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'Administration fiscale.

Il appartient aux communes membres de proposer une liste de deux contribuables de la commune pouvant être appelés à siéger à la CIID.

La Commune de Raedersheim propose la candidature de:

Mme Fatiha FISCHER, 8 rue de la Ferme 68190 RAEDERSHEIM titulaire

Mme Marie Paule THOMAS, 10 rue des Pâquerettes 68190 RAEDERSHEIM suppléante



Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations)** d'approuver la désignation des contribuables pouvant siéger à la commission intercommunale des impôts directs.

## **7. Motion portant demande de suspension immédiate du projet de fermeture de la sous-préfecture de l'arrondissement de Guebwiller**

Le 9 septembre 2013, Monsieur Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur, annonçait avoir confié aux Préfets des régions Alsace et Lorraine une mission d'expérimentation sur la rénovation du réseau des sous-préfectures. Réalisée dans les deux départements alsaciens et en Moselle, cette mission consiste à proposer des fusions ou des redécoupages d'arrondissements ou suggérer le regroupement de services départementaux au sein de maisons de l'État à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Monsieur le Ministre précisait en outre « qu'il s'agit de procéder, dans le respect du principe d'égalité d'accès au service public, aux ajustements de la carte des sous-préfectures nécessaires pour que chaque arrondissement corresponde bien à un bassin de vie sur lequel une demande d'État s'exprime ». Il soulignait qu'il est primordial que ce mouvement s'appuie sur une méthode déconcentrée, objective et ouverte vis-à-vis des acteurs locaux et que la réforme soit précédée de la concertation la plus large avec ces derniers, et en particulier les élus et les organisations représentatives du personnel.

Le 7 avril courant, Madame la Sous-Préfète a réuni les élus pour les informer, sans discussion, du contenu du rapport portant sur la rénovation du réseau des sous-préfectures en Alsace. Ce document propose de fusionner les sous-préfectures de Guebwiller et de Thann en une seule Sous-Préfecture dont le siège serait à Thann et de supprimer celle de Ribeauvillé.

Il ne saurait être question de s'opposer à une nécessaire rationalisation du maillage institutionnel qui s'avère être inéluctable.

Néanmoins, **la Commune de Raedersheim** ne saurait accepter ce projet qui implique, à terme, la fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller, et ceci pour les raisons suivantes :

- sur la forme, la proposition telle que présentée n'a fait l'objet, à aucun moment, d'une quelconque concertation avec les acteurs locaux telle que l'a souhaité Monsieur le Ministre. Le processus s'est déroulé en dehors même de l'avis des élus locaux et, qui plus est, durant les élections municipales. De plus, Madame la Sous-Préfète par intérim de l'arrondissement de Thann-Guebwiller, lors d'une réunion, a également laissé entendre que la décision était prise et qu'il n'était pas question d'en débattre
- sur le fond, la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller traite des dossiers structurants et d'une importance particulière tels que notamment la centrale nucléaire de Fessenheim, la maison centrale d'Ensisheim ou le centre hospitalier de Rouffach. L'arrondissement de Guebwiller est plus important que celui de Thann s'agissant : de la superficie (584 km<sup>2</sup> contre 525 km<sup>2</sup>), de la population globale (en 2013 : 83 116 habitants contre 81 116 habitants), de la population des villes-centres (en 2013 : 11 527 habitants contre 7 930 habitants) et de l'importance des services publics déjà implantés (tribunal d'instance de Guebwiller, centres hospitaliers, base militaire, etc).

Les amplitudes horaires de la Sous-Préfecture de Guebwiller y sont plus importantes qu'à celle de Thann (ouverte l'après-midi), elle compte plus d'agents, ses ratios d'efficacité (nombre de dossiers traités/Équivalent Temps Plein Opérationnel - ETPO) sont également bien supérieurs (la moyenne 2011/2012 pour les Cartes Nationales d'Identité (CNI) est de 1 475 dossiers/ETPO pour Guebwiller, contre 858 dossiers/ETPO pour Thann, la moyenne du département étant de 1 193 dossiers/ETPO). En nombre de dossiers CNI pour l'année 2013, 6 766 dossiers ont été traités à Guebwiller contre 5 963 à Thann.



Pour toutes ces raisons, il est légitime que soient prises en compte et reconnues à la fois les spécificités propres et l'importance même de l'arrondissement de Guebwiller au sein du département. Dès lors, ni la méthode employée, ni les raisonnements mis en œuvre en l'espèce (qui ne reposent pas sur des critères objectifs) ne peuvent être acceptés par les élus du territoire.

En conséquence de quoi, il est proposé au Conseil Municipal de voter la présente motion tendant à demander à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin la suspension immédiate du projet de fermeture de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Guebwiller et l'engagement d'une large concertation sur ce point réunissant l'ensemble des acteurs locaux concernés.

**Le Conseil Municipal vote la motion à l'unanimité (dont 3 procurations).**

### **8. Projet de création d'une AFUA dénommée « Rue des Champs »**

Monsieur Charles BRODHAG, représentant la SARL Théodolite, a informé la Commune de Raedersheim que les propriétaires des terrains classés en zone NAa du POS situés aux lieux-dits Eckenacker et Oben Am Dorf, à l'entrée du village en venant de Soultz entre la RD et la voie ferrée, envisagent de se regrouper en vue de créer une Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA).

Ces terrains dont l'emprise globale est égale à environ 2,35 hectares, sont cadastrés Section 03, parcelles 5, 6, 10, 11, 12, 13, 369, 370, 449 et 450, puis pour partie les parcelles cadastrées Section 03 n° 30, 31, 32, 33, 147, 357 et 356 ; soit un total de 17 parcelles ainsi qu'une partie des chemins conformément au plan qui est présenté.

Selon les dispositions de l'article NA 1.2 du POS, sont autorisées dans le secteur NAa, les occupations et utilisations du sol sous forme de lotissement, groupes d'habitation ou autre opération de construction, à condition :

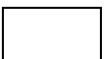
- qu'elles permettent un développement harmonieux de l'agglomération, un aménagement cohérent des secteurs et une bonne articulation avec les zones urbaines limitrophes
- que le terrain soit contigu à des équipements publics existants
- que les équipements propres à l'opération soient réalisés et financés par le lotisseur ou le constructeur conformément à un plan d'ensemble des réseaux et des espaces collectifs tenant compte des caractéristiques propres au site et portant sur l'ensemble du secteur
- (...)

Pour déposer le dossier de création de l'AFUA, les propriétaires sollicitent l'accord du Conseil Municipal sur le principe de l'opération.

Monsieur Jean-Marie **REYMANN** et Mr Jean-Paul **BEREUTER**, personnes intéressées, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Mme Marie-Paule **THOMAS**, 2<sup>ème</sup> Adjointe procède au vote.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants (dont 3 procurations)** d'approuver le principe de la création d'une Association foncière Urbaine Autorisée regroupant les propriétaires des terrains visés ci-dessus.



**9. Divers – Information mairie****Manifestations :**

Randonnée cyclotouristique « Tous à Vélo 2014 », le 14 juin 2014

Randonnée cyclotouristique « Les Circuits de la Régence », le 9 juin 2014

**Réalisation d'un forage destiné à l'irrigation :**

La CUMA du Rain, groupement d'agriculteurs de la Commune de Raedersheim, ont obtenu l'autorisation préfectorale pour réaliser un forage sur des parcelles agricoles situées vers Ungersheim afin d'approfondir un puits déjà existant pour chercher la nappe.

**INSEE :**

Du 5 mai eu 28 juin 2014, l'INSEE réalise une enquête auprès de certains habitants, prévenus par courrier, sur les ressources et les conditions de vie.

**Réforme des rythmes scolaires :**

Suite à la validation par la Direction Académique des nouveaux horaires aux écoles de Raedersheim à compter de la rentrée 2014, le comité de pilotage réalisera une enquête auprès des parents afin de connaître leur besoin en matière d'accueil périscolaire.

Prochaine séance du Conseil Municipal le mardi 24 juin à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

Fait à Raedersheim, le 20 mai 2014.

Le Maire

Jean-Marie REYMANN

